

COMPTE-RENDU

DU

CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 SEPTEMBRE 2019 à 20 h

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 16

Nombre d'exprimés : 19

Date convocation 03/09/2019

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le neuf septembre deux mille dix-neuf à vingt heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Claire ROSIER, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Nathalie HERAUD (maire-adjoints)

Luc FERJULE, Pascale ANTHOINE-VUARCHEX, Linda BEGGUI, Liliane BLAISE, Céline BABUS, Jean-Charles CRONIMUND, Sandrine DEMANECHÉ, Aurélien HANOTTE, Didier RICHERD, Emmanuelle SCHARFF

Procurations :

Myriam ROCHETTE à Pascale ANTHOINE

Pierre HART à Marie-Claire PAQUET

Jean-Pierre FOURÉ à Daniel POMERET

Absents excusés :

Marie-Hélène BERNARD

Audran BOROWSKI

Yves RODRIGO

Anthony GANDIA

Martine PADUANO

Vanessa KAPLAN

Boris VIVO

Ulrich DARBOST

Pierre REBUT

Marie Élise RENDIER

Isabelle BRETTON Directrice Générale des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aurélien HANOTTE est désigné secrétaire de séance.

Il procède à l'appel.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de déposer un permis de construire pour la création d'un local d'animation
- Lancement d'un concours d'architecte pour la construction d'une salle des fêtes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de reporter trois points à l'ordre du jour

- Compte rendu annuel d'activités de la concession GRDF pour l'année 2018
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable pour l'exercice 2018 du SIEAR
- Rapport du Président du Syndicat Mixte Pour le Réaménagement de la Plaine des Chères et de l'Azergues 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de reporter ces points à l'ordre du jour.

I-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Le Procès-Verbal du 24 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

II-INFORMATIONS DU CONSEIL SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (Article 2122-22 du C.G.C.T)

1-Signature d'un avenant au Marché public de services : Etudes pour la révision générale du PLU

Jean-Luc LAFOND expose que le marché d'études pour la révision générale du PLU a été conclu en mai 2017 pour une durée de 30 mois (01/09/19). Au vu de la demande d'étude complémentaire de la DREAL Paris, il convient de prolonger le marché jusqu'à approbation définitive du PLU.

Aucune remarque n'est formulée

Dont acte

III-FINANCES/PERSONNEL/ADMINISTRATION GENERALE

2-Signature de l'avenant n°2 lot 10 « revêtements de sols » marché extension école René CASSIN

Vu le CGCT,

Vu les ordonnances et le décret relatifs aux Marchés Publics ;

Jean-Luc LAFOND expose que dans le cadre du marché de réhabilitation de la caserne de pompiers de Anse pour l'agrandissement de l'école René CASSIN, la mairie de Anse a décidé de remplacer la pose d'un sol en PVS par un sol en carrelage. Dès lors il convient de modifier le marché initial conclu avec l'entreprise Aubonnet et de prévoir la fourniture et la pose d'un carrelage dans la salle de restauration.

Cet avenant a une incidence financière selon le détail précisé ci-dessous :

Montant initial du marché : 22 909.45 € HT
27 491.34 € TTC

Montant de l'avenant 1 : 1 629 € HT
1 954.80€ TTC

Montant de l'avenant 2 : 21 404.60 € HT
25 685.52€ TTC

Nouveau Montant du marché: : 45 943.05 € HT
55 131.66€ TTC

Aucune remarque n'est formulée

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 lot 10 « revêtements de sols » marché extension école René CASSIN pour un montant de 21 404.60 € HT soit 25 685.52€ TTC.

3-Avenant n°1 au marché réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers pour l'agrandissement de l'école Renée CASSIN à ANSE lot 2

Jean-Luc LAFOND expose que dans le cadre du marché de réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers de Anse pour l'agrandissement de l'école René CASSIN, l'entreprise EIFFAGE, titulaire du lot 2 « VRD » fait part à la Commune, au maître d'ouvrage de la nécessité de prendre un avenant au marché initial « réseaux complémentaires ».

Ainsi l'avenant n°1 a une incidence financière selon le détail précisé ci-dessous :

Montant initial du marché : 84 301.50 € HT
101 161.80 € TTC

Montant de l'avenant 1 : 15 174.00 € HT
18 208.80 € TTC

Montant du nouveau marché: : 99 475.50 € HT
119 370.60 € TTC

Aucune remarque n'est formulée

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers pour l'agrandissement de l'école Renée CASSIN à ANSE lot 2 pour un montant de 15 174 € HT soit 18 208.80€ TTC.

4-Avenant n°1 au marché réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers pour l'agrandissement de l'école René CASSIN à ANSE lot 12

Dans le cadre du marché de réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers de Anse pour l'agrandissement de l'école René CASSIN, l'entreprise DUBOST RECORBET, titulaire du lot 12 « plomberie chauffage » fait part à la Commune, au maître d'ouvrage de la nécessité de prendre un avenant au marché initial « divers travaux ».

Ainsi l'avenant n°1 a une incidence financière selon le détail précisé ci-dessous :

Montant initial du marché :	196 546.75 € HT 235 856.10 € TTC
Montant de l'avenant 1 :	16 296.86 € HT 19 556.23 € TTC
Montant du nouveau marché: :	212 843.61 € HT 255 412.33 € TTC

Aucune remarque n'est formulée

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers pour l'agrandissement de l'école Renée CASSIN à ANSE lot 12 pour un montant de 16 296.86 € HT soit 19 556.23€ TTC.

5-Approbation des conventions de mise à disposition d'intervenants scolaires à différentes communes pour l'année 2019-2020

Nathalie HERAUD liste les conventions de mise à disposition d'intervenants scolaires à différentes Communes nécessaires à compter du 2 septembre 2019. La Commune supportera l'intégralité des salaires, qui seront ensuite refacturés aux autres communes au coût réel.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents approuve les termes des conventions de mise à disposition d'intervenants scolaires à différentes Communes, autorise Monsieur le Maire à les signer et dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

6-Tarifification 2019-2020 de la garderie périscolaire

Nathalie HERAUD présente le bilan comptable de la garderie périscolaire pour l'exercice 2018/2019.

Les recettes de garderie s'élèvent à 53 518.74€ du 03/09/18 au 05/07/19.

Les dépenses de la garderie s'élèvent à 51 273.88€ du 03/09/18 au 05/07/19.

Le tarif actuel de la garderie est de 1.60€ de l'heure.

Horaires 2019-2020 : Pour les quatre écoles : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30, Paul Cézanne et Ninon Vallin : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h30 et René Cassin et Marcel Pagnol : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h45 à 18h45 (l'étude est de 16h30 à 17h45).

Monsieur le Maire précise que l'excédent est dû à une aide ponctuelle de la CAF de 7 269.63€

Il rappelle que, parallèlement, les surveillances des études et du temps méridien (surveillance cantine et récréations) sont prises en charge par la Municipalité et sont des services offerts gratuitement aux familles.

Il est donc proposé de ne pas augmenter le tarif de la garderie pour 2019-2020, à noter que ce tarif n'a pas évolué depuis plus de 18 ans.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la décision de ne pas augmenter le tarif de 1,60 € de l'heure de la garderie pour l'année scolaire 2019-2020

7-Recrutement de deux vacataires pour la distribution du Anse Infos

Daniel POMERET explique que pour la gestion et la distribution du Anse Infos de la Commune de Anse, il est proposé de procéder au recrutement de deux vacataires non titulaires à temps non complet pour une durée d'un an du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020 sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 9.90€.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à recruter deux vacataires pour un an du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020 fixe la rémunération de chaque vacation sur la base la base d'un taux horaire d'un montant brut de 9.90€ et dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2019 et suivants.

8-Création d'un emploi contractuel à temps plein pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour 2019-2020 au service des sports

Daniel POMERET explique que pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, Monsieur le Maire propose : au 03 septembre 2019 un emploi d'adjoint technique contractuel, à temps complet de 1 an pour assurer la surveillance et l'entretien des bâtiments et équipements sportifs.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1er septembre 2019 pour une durée de 1 an et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2019 au chapitre 012.

9-Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'agent de maîtrise.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} octobre 2019 sous réserve de l'avis du comité technique (CT) du 17 octobre 2019.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la création d'un poste d'agent de maîtrise et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 et suivant.

10-Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste de rédacteur.

Monsieur le Maire propose de créer un poste de rédacteur à compter du 1^{er} octobre 2019 sous réserve de l'avis du comité technique (CT) du 17 octobre 2019.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la création d'un poste de rédacteur et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 et suivant.

11-Modification du tableau des effectifs : Création d'un poste d'attaché.

Monsieur le Maire propose de créer un poste d'attaché à compter du 1^{er} octobre 2019 sous réserve de l'avis du comité technique (CT) du 17 octobre 2019.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la création d'un poste d'attaché et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 et suivant.

12-Modification du tableau des effectifs : Ajustement du temps de travail de deux postes d'adjoints techniques

Monsieur le Maire propose d'augmenter un poste d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments (28h à 31h) et de diminuer un poste d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments (35h à 31h) à compter du 01 septembre 2019 sous réserve de l'avis du comité technique (CT) du 17 octobre 2019.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte d'augmenter un poste d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments (28h à 31h) et de diminuer un poste d'adjoint technique pour l'entretien des bâtiments (35h à 31h) à compter du 01 septembre 2019 et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 et suivant.

13-Indemnité spéciale de fonction des agents de la police municipale

Daniel POMERET expose qu'en application de l'arrêté du 3 janvier 1974 modifié portant indemnité spéciale de fonction des agents de la police municipale, il est proposé de modifier l'indemnité spéciale à compter du 1er septembre 2019 :

De fixer entre 10 % et 20 % ISF pour tous les grades C et B de la police municipale.

En cas de congés maladie ordinaire (y compris accident de service), la prime ou l'indemnité suivra le sort du traitement.

Le montant final de la prime pourra être soumis à une clause de présentisme induisant une réfaction d'1/360^e par jour d'absence au-delà de 10 jours calendaires d'absence sur une période de référence de 12 mois.

Pendant les congés annuels et les congés pour maternité, paternité ou adoption, les primes et indemnités seront intégralement maintenues,

En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie : le versement des primes et indemnités est suspendu.

Sont exclus du régime indemnitaire les agents qui auront été licenciés, révoqués ou radiés des cadres, les agents en disponibilité, en congé parental, en détachement hors de la collectivité, placés en position hors cadres ou mis à la retraite d'office pour mesure disciplinaire.

Cette indemnité cessera d'être versée à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve l'indemnité spéciale de fonction des agents de la police municipale à compter du 1^{er} septembre 2019.

14- Convention SPA

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la SPA de Lyon et du Sud-Est concernant la mise en fourrière des animaux errants sur la Commune de Anse.

Cette convention sera consentie pour une période courant du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2021 moyennant le versement d'une redevance de **0.80 €** par an et par habitant soit un montant de 5802.40€.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le renouvellement de la convention avec la SPA et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

IV-URBANISME

15- Création d'une chambre funéraire

En date du 11 juillet 2019, la mairie a réceptionné un courrier de la Préfecture demandant l'avis du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article R 2223-74 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la création d'une chambre funéraire sise 362 Route de Villefranche (à la place des huissiers), dossier déposé par POMPES FUNEBRES LIMAT.

Pour information, un permis de construire a été accepté en date du 22 mai 2019.

Le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour la création d'une chambre funéraire sur la Commune de Anse.

16-Résultat de l'enquête publique relative à l'aliénation de la partie restante du chemin rural, sans dénomination, situé « la Citadelle Sud » à une personne de droit privé

Jean Luc LAFOND expose que par délibération en date du 28 janvier 2019, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une enquête publique en vue de désaffecter et de céder la partie restante du chemin rural sans dénomination situé « la Citadelle Sud » à ANSE depuis :

- l'extrémité du chemin jouxtant la ZAC de la Citadelle,
- jusqu'à l'intersection avec la Route de Villefranche,
- entre les parcelles de Mr MECHAIN Pascal (AM n° 138-148) Mr JOURDAN Bernard (AM n° 147) Mr CHOURAQUI David (AM n° 62) et les copropriétaires des Jardins de la Citadelle (AM n° 245), et cela suite à la demande formulée par courrier du 8 octobre 2018 de Messieurs JOURDAN et MECHAIN afin de procéder à l'acquisition de la partie restante de ce chemin rural, qui n'est plus utilisé par le public, ni entretenu, représentant 89 m2 et à proximité immédiate de leurs propriétés.

L'enquête publique préalable à cette cession s'est déroulée du 21 juin au 6 juillet 2019, afin que chacun puisse prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations éventuelles.

En réponse, Monsieur Gérard GIRIN, Commissaire enquêteur, désigné par arrêté municipal n° 146-06/19 en date du 27 mai 2019, après avoir :

- Etudié le dossier mis à l'enquête,
- Entendu les personnes responsables de ce dossier,
- Visité le secteur concerné accompagné d'un élu,
- Reçu Mr CHOURAQUI et analysé les observations orales ou/et écrites,
- Soumis les observations soulevées au Maître d'ouvrage,

donne un avis favorable en date du 11 juillet 2019 à cette cession et désaffectation de la partie restante du chemin rural sans dénomination situé « la Citadelle Sud » au profit de Messieurs JOURDAN, et MECHAIN, mais également Monsieur CHOURAQUI qui a souhaité en acquérir une partie, tous propriétaires riverains.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable sur le dossier d'enquête publique relative à l'aliénation de la partie restante du chemin rural, sans dénomination, situé « la Citadelle Sud » à une personne de droit privé.

17-Régularisation de la cession d'une parcelle de terrain située « Lotissement du Jonchay »

Jean-Luc LAFOND expose que par délibération en date du 20 novembre 1972, le conseil municipal avait donné son accord pour l'aliénation d'une enclave de terrain d'une surface de 129 m2 dans le lot n° 16 du lotissement « le Jonchay » provenant du domaine public, au profit des époux FLATIN Maurice.

Or, ces derniers vendent leur propriété mais que suite à la délibération ci-dessus, aucune formalité n'a été réalisée en son temps et de ce fait cette vente ne peut s'effectuer en l'état.

Maître TAITHE, chargé de la vente demande au conseil municipal de réactualiser cette délibération afin que la vente de la propriété des époux FLATIN puisse avoir lieu.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour cette régularisation et donne un avis favorable pour cette réactualisation.

18-Projet de cession tènement immobilier Rue de Verdun

Monsieur le Maire expose le projet immobilier Rue de Verdun dans lequel la Commune pourrait s'engager.

La cession du tènement serait préalable au rachat en VEFA d'une partie de l'immeuble construit.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à céder le tènement au prix de 841 000 € après avis du service des domaines.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à céder le tènement au prix de 841 000 € après avis du service des domaines.

19-Achat de locaux en VEFA

Daniel POMERET expose qu'il est envisagé d'acquérir en VEFA environ 640m² de locaux à usage de :

- Bureaux Police Municipale
- Salle des mariages et de Conseil Municipal
- Salles municipales

Pour un prix proposé de l'ordre de 1 280 000€

Les clauses de ce contrat sont encore à négocier ainsi que le prix définitif.

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations et mise au point du contrat.

Monsieur le Maire soumettra le moment venu le contrat définitif au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à engager les négociations et mise au point du contrat concernant l'achat de locaux en VEFA.

20-Autorisation donnée à Monsieur le Maire afin de déposer un permis de construire pour la création d'un local d'animation

La Municipalité souhaite créer un local d'animations sociales Impasse Lamartine 69480 ANSE destiné à :

- L'accueil d'associations luttant contre des addictions ARBRE (association pour relever les buveurs et rendre l'espoir)
- L'alphabétisation, l'apprentissage de la langue française pour personnes adultes d'origines étrangères
- Le soutien scolaire associatif CM1/CM2 et collégiens (plus de 20 bénévoles et une quarantaine de jeunes)
- Les animations socio-éducatives pour adolescents hors périodes scolaires
- Les activités sociales (couture, etc...) par l'association CAS (Comité d'actions sociales)
- La réunion des jeunes adultes réunis en associations
- L'accueil d'associations œuvrant pour le maintien du lien social des personnes âgées (club de l'amitié...)
- Actions intergénérationnelles entre écoles élémentaires (3 écoles) et Maisons de retraite (2 EPHAD) organisées par le CCE (Conseil Communal des Enfants)

Le groupement de maîtrise d'œuvre a été attribué avec pour mandataire l'entreprise BS ARCHITECTURE.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer le permis de construire correspondant.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de construire pour la création d'un local d'animation.

21-Lancement d'un concours d'architecte pour la construction d'une salle des fêtes

Daniel POMERET expose le projet de construction d'une salle des fêtes sur anse. Afin d'offrir aux habitants et aux associations un lieu pouvant accueillir entre 250 et 300 personnes, avec possibilité d'accepter de la musique amplifiée. Cette salle serait implantée à proximité de la piscine Aquazergues.

Il propose dans un premier temps le lancement d'un concours d'architecte qui permettra de mieux choisir le projet définitif.

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise le lancement d'un concours d'architecte pour la construction d'une salle des fêtes.

V-DIVERS

23-Rapport du Président de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées année 2018

Monsieur le Maire commente le rapport qui est mis en ligne et à la disposition de tous les citoyens.

Il informe le Conseil Municipal, que la communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est née le 1er janvier 2014 par regroupement de 4 Communauté de Communes, et elle est composée de 32 communes soit 50 674 habitants :

Commune d'Alix
Commune d'Ambérieux d'Azergues
Commune de Anse
Commune de Bagnols
Commune de Belmont d'Azergues
Commune de le Breuil
Commune de Chamelet
Commune de Charnay
Commune de Chasselay
Commune de Chatillon d'Azergues
Commune de Chazay d'Azergues
Commune de les Chères
Commune de Chessy les Mines
Commune de Civrieux d'Azergues
Commune de Frontenas
Commune de Lachassagne
Commune de Légny
Commune de Létra
Commune de Lozanne
Commune de Lucenay
Commune de Marcilly d'Azergues
Commune de Marcy
Commune de Moire
Commune de Morancé
Commune de Pommiers
Commune de Porte des pierres dorées
Commune de Saint Jean des Vignes
Commune de Saint Vérand
Commune de Sainte Paule
Commune de Ternand
Commune de Theizé
Commune du Val d'Oingt

A partir du 8 juillet 2014 les compétences de la Communautés de Communes Beaujolais Pierres Dorées sont reprises tel que prévoit la l'arrêté n° 2014189-0017.

Les compétences de la Communautés de Communes Beaujolais Pierres Dorées sont les suivantes :

RESSOURCES HUMAINES

Daniel POMERET traite de cette compétence et explique que l'effectif global de la Communauté de Communes au 31 décembre 2018, compte 98 agents, soit 77.51 en temps plein.

Dans cet effectif, ne sont pas pris en compte les emplois saisonniers liés à l'accueil et à la fréquentation des enfants dans les accueils de loisirs sans hébergement qui génèrent en moyenne 110 agents vacataires pendant les périodes de vacances scolaires.

LES FINANCES

Le désendettement de la collectivité sur 5 ans est important et permettra dans les années qui viennent une forte possibilité d'investissement.

Liste des Marchés

Daniel POMERET traite de cette compétence et donne lecture de la liste des marchés.

COMMUNICATION

Marie-Claire PAQUET traite de cette compétence et explique que le site internet de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a eu 36 228 visiteurs en 2018, ce site permet d'accéder directement aux informations utiles et aux actualités de la CCBPD.

Un panneau d'information numérique a été installé à l'entrée du siège de la CCBPD. Le groupe de travail « communication » s'attache à proposer des initiatives de valorisation et de promotion du territoire intercommunal et de sa nouvelle dynamique.

Les différents reportages et la diffusion de clips vidéo durant cette année ont ainsi parfaitement illustrés la vie de la CCBPD et ses moments remarquables comme le label Geopark.

C'est d'ailleurs le site emblématique de l'Espace Pierres Folles qu'avait choisi la communication pour organiser la 4^{ème} édition du forum de la CCBPD réunissant chaque année les conseillers municipaux des 32 communes. Autour du thème « un projet de territoire en devenir », ce forum a permis d'échanger et de communiquer sur la vie de la CCBPD et de débattre à travers différents ateliers sur les enjeux et les projets de notre territoire.

INFORMATIQUE

Daniel POMERET traite de cette compétence et explique que tous services confondus, le parc informatique de la CCBPD est composé d'un serveur, avec 26 postes pour les utilisateurs sur site et 27 postes pour les utilisateurs sur sites distants, soit 53 postes.

Le parc est vieillissant, il est nécessaire de mettre en place un plan de renouvellement d'au moins 1 cinquième des postes par an.

En 2019 les projets sont orientés sur : La réalisation d'un audit de matériel, l'étude d'un raccordement à un accès internet à débit symétrique, le remplacement d'une partie des postes, l'harmonisation des boites mails, paramétrage de sauvegarde, mise en place d'espaces partagés et mise en place d'une charte informatique.

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

Daniel POMERET traite de cette compétence et explique que suite à l'interruption des équipements suite à l'incident de mai, la fréquentation est en baisse mais reste toutefois à 127 061 entrées.

Il donne lecture de la liste des événements tenus en 2018 au Domaine des Communes ainsi que la liste des travaux réalisés sur les bâtiments communautaires en 2018 (crèche de Anse: Remplacement des jeux extérieur- film par soleil sur bureaux, traitement fuite en bas salle des grands et rampe extérieure pour relier les deux jardins).

PETITE ENFANCE

Liliane BLAISE traite de cette compétence et explique que la Communauté de Communes a poursuivi l'élan qu'elle s'est donné en 2017 : la livraison en juillet 2018 du nouveau bâtiment petite enfance à Moiré, associant un EAJE d'une capacité de 30 places et le bureau du relais d'assistantes maternelles Joujoubus. C'est la traduction d'une politique d'accueil du tout petit qui se veut plurielle dans ses actions et transversale dans ses objectifs.

La Communauté de Communes a initié la mise en place d'un **Plan Handicap**, réflexion partagée entre les crèches et relais d'assistantes maternelles afin de mieux accueillir des enfants porteurs de handicap.

Les équipes des crèches comme certaines assistantes maternelles ont été volontaires et ouvertes à l'accueil d'enfants porteurs de handicap. En aucun cas, il ne s'agit de créer des structures spécialisées, ce n'est pas la vocation du personnel, mais en revanche, il s'agit de mieux accompagner les équipes et assistantes maternelles sur cette thématique du handicap pour en faire une richesse pédagogique au sein des structures et des relais.

Toujours sur un plan transversal, la Communauté de Communes a initié la CAF et le Conseil Départemental du Rhône la **création d'un Conseil Local de la parentalité**. Cette action s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental des services aux familles. Ce dispositif permet de réunir toutes les structures qui œuvrent dans le domaine de la parentalité pour se connaître, échanger sur les actions et projets et éventuellement selon la motivation, envisager des projets en commun.

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT EN 2018

Nathalie HERAUD traite de cette compétence et explique que :

La Communauté de Communes organise les accueils de loisirs sans hébergement.

En 2018, 10 centres sont directement déclarés par la CCBPD auprès des services de « jeunesse et sport » (DDCS).

Un accueil « Ados » est organisé à Châtillon en gestion indépendante par le centre social « Cap Génération ».

Il est soutenu en partie par la CCBPD avec une subvention de fonctionnement.

Les accueils de Loisirs intercommunaux sont ouverts toutes les vacances avec un planning et des horaires différents selon les sites.

Les dépenses, pour l'ensemble de cette action des 10 ALSH en gestion directe se sont élevées à 1 300 000€ et les recettes à 815 000€ en année civile 2018. Soit une charge de 485 000€.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Jean-Luc LAFOND traite de cette compétence et explique que la Communauté de Communes a recruté une chargée de mission économie Carole MONEUSE depuis le 1er mars 2017 afin de développer l'attractivité de son territoire et apporter un service aux entreprises locales et à celles souhaitant s'implanter sur le secteur. La Communauté de Communes est un facilitateur pour les entreprises, elle est un lien avec les différentes institutions.

Autrement la commission est en charge des 22 zones artisanales et un hôtel des entreprises, qui sont réparties sur 19 communes.

Nos actions sont basées sur le schéma de développement économique voté en 2017.

En 2018 les principales actions ont été :

- Remaniement du site internet pour avoir une meilleure visibilité des ZA
- L'aide financière aux nouvelles entreprises après une validation du dossier en région, notre participation est de 10% des investissements
- Une meilleure interaction entre la CCBPD et les entreprises, les chambres consulaires, les clubs d'entreprises grâce aussi à la réalisation de petits films et pitch afin de promouvoir les zones d'activités
- Une collaboration entre les 5 EPCI limitrophes
- Débat et validation sur différents thèmes afin que la CCBPD prenne la compétence commerce dû à la Loi Nôtre

Budget de dépenses 278 000€ environs 1,5% des dépenses de fonctionnement.

AGRICULTURE

Jean Luc LAFOND explique qu'une convention opérationnelle a été signée avec la Chambre d'agriculture pour accompagner la CCBPD dans sa réflexion sur les actions à mener et la mise en œuvre de sa politique agricole, notamment foncière avec pour objectif de renforcer son attractivité.

Les objectifs : Croiser les compétences, répondre à des objectifs communs et des enjeux essentiels : le maintien d'un tissu agricole local, la préservation et l'entretien des paysages, une production alimentaire de qualité, la protection des ressources naturelles et la gestion des risques en cohérence avec la préservation d'une agriculture viable et vivable, le développement économique des territoires ruraux, l'équilibre des relations entre urbains et ruraux, le cadre de vie et la qualité du vivre ensemble.

ENVIRONNEMENT

Daniel POMERET explique que le plan climat air énergie territoriale (PCAET) est un outil adapté pour engager une stratégie d'organisation et de planification afin de lutter contre le changement climatique.

Emballages légers : 1 378 T collectées en 2018 soit une progression de 14% pour un montant total de 552 410.89€

Ordures ménagères:

Coût de la collecte à 1 247 983.83€ et celui du traitement à 1 116 563.74€

Déchetteries:

Les déchetteries de Anse et de Saint Laurent (Val d'Oingt) ont été équipées de bennes ameublement en fin d'année.

Ainsi les 4 déchetteries sont en mesure de récupérer les DEA afin de permettre leur recyclage par un organisme agréé. Globalement, les tonnages collectés sont en hausse.

13 973 tonnes de déchets traités en 2018.

TOURISME :

Marie-Claire PAQUET traite de cette compétence et explique que l'objectif des manifestations visant à la promotion de notre patrimoine dont l'organisation de Rosé nuits d'été fait partie.

L'année 2018 aura été une année particulière en matière de tourisme pour notre Communauté de Communes. Une année de transition mais aussi une année de travail intense **pour aboutir au 01/01/2019 à la fusion des Offices Monts et Vignobles (Belleville / Beaujeu), de Villefranche et des Pierres Dorées.**

Notre territoire est riche d'hébergements touristiques : 1 camping, 46 chambres d'hôtes, 7 hôtels et 92 meublés et d'un village de vacances recensés en 2018 sur notre territoire.

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Marie-Claire PAQUET traite de cette compétence :

Dès sa formation en 2014, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées a inscrit dans ses statuts la volonté d'obtenir pour notre territoire le label « Pays d'Art et d'Histoire »

D'autre part

Fusion de notre office de tourisme Beaujolais des Pierres Dorées avec celui de Villefranche et Beaujolais des crus au 1er janvier 2019.

VOIRIE

Daniel POMERET explique:

« Est d'intérêt communautaire :

L'ensemble des voies publiques à l'exception des voies nationales, des voies départementales et des chemins ruraux. »

Les principales réalisations en 2018 :

Anse :

- Carrefour route de Lyon
- Chemin de la Vigne aux Garçons
- Chemin des Molaizes
- Impasse des Lévrières

Fonctionnement

Les lignes que l'on appelle « locations » ou « entretien de voiries ».

Les dépenses sur le territoire ont été de 839 026.08€.

Investissement

Le montant des travaux effectués en investissement sur le territoire en 2018 est de 2 603 624.75€

URBANISME

Jean-Luc LAFOND traite de cette compétence et explique que 2018 est la 4ème année d'exercice du service instructeur ADS (Autorisations du Droit des Sols), prestation de service à disposition des communes de la CCBPD qui la sollicitent.

L'élaboration du PLH a été au cœur de 2018, ponctuée d'un nombre important de rendez-vous et d'ateliers, qui ont permis de partager des connaissances, proposer et définir des orientations et des actions communes.

Trois étapes clés sont à retenir :

- Une phase diagnostic : une analyse des conditions de l'habitat et des points à améliorer et/ou à développer,
- Une phase orientations : un énoncé des grands principes et des objectifs de développement,
- Une phase de programme d'actions : une déclinaison d'actions détaillées pour une durée de 6 ans, adaptées aux besoins du territoire et aux défis qui sont les siens.

SIG Système d'information Géographique

Le Syndicat Mixte du Beaujolais (SMB), propriétaire de l'application WebSIG ArcOpole hébergée sur un serveur web propose gratuitement la mutualisation des données cartographiques aux Communautés de Communes de son territoire.

Depuis 2016, la CC Saône Beaujolais et la CC Beaujolais Pierres Dorées sont utilisatrices du service.

De plus, cet outils est couplé à R'ADS application du droit des sols pour le suivi et l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Pour 2018, les frais de fonctionnement pour la CCBPD s'élèvent à 61 222.10€ TTC.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'accueil des gens du voyage est une obligation légale. Un Schéma Départemental définit les obligations de chacun. La rédaction du schéma est conjointe entre le Préfet de Département et le Président du Conseil Départemental.

L'accueil des gens du voyage est organisé autour de différents équipements :

Pour les grands passages, c'est-à-dire des groupes de plus de cinquante caravanes double essieux, les aires de grand passage pour des groupes plus petits, voire familiaux des aires d'accueil et des aires de sédentarisation pour des voyageurs qui souhaitent se sédentariser.

SOCIAL

Claire ROSIER traite de cette compétence et explique

La Commission transversale sociale, sous l'égide de Jean-Luc TRICOT, Maire de Belmont d'Azergues, en charge de cette commission, travaille depuis 2017 sur la mise en place d'une mutuelle santé pour les administrés.

Les communes de Alix, Anse, Belmont d'Azergues, Charnay, Châtillon d'Azergues, Chessy les Mines, Frontenas, Lachassagne, Légny, Lozanne, Lucenay, Marcy, Pommiers, Porte des Pierres Dorées, Saint Jean des Vignes, Saint Vérand, Ternand, Theizé et Val d'Oingt ont décidé de se regrouper pour proposer une offre mutuelle santé à leurs habitants.

La consultation, portée par le CCAS de la commune de Anse, a fait l'objet d'un accompagnement par une juriste spécialisée en droit des assurances.

Après appel à candidatures et étude, GROUPAMA a été retenu pour permettre aux habitants des communes de souscrire une complémentaire santé à des conditions et des tarifs préférentiels.

Ce service est mis en place depuis le 1er janvier 2018.

TRANSPORT DES PERSONNES ISOLEES (TPI)

Nathalie HERAUD traite de cette compétence et explique que le service Transport est proposé pour les personnes isolées résidentes de la Communauté de Communes, le trajet aller coûte 5 € et l'aller- retour 10 €. Ce service ne se développe plus.

A ce jour, une bonne quarantaine de personnes sont inscrites mais seulement 7 à 8 utilisateurs du service. Par mois, il y a environ 40 voyages (20 allers et retours), un voyage fait en moyenne 10 kms.

Accueil de jour : Malheureusement, dans cette partie du service, le nombre de patients augmente et il y a un développement important. 15 malades font environ 50 voyages aller et retour par mois. Les voyages sont tous à l'Hippocampe de GLEIZE, certaines personnes peuvent se rendre 2 fois par semaine à l'établissement spécialisé.

Dont acte

Date à retenir :

12/09/2019 : Réunion publique du PLU

27/09/2019 : Visite des écoles

27/09/2019 : Séqu'Anse culturelle

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 21 OCTOBRE 2019